



www.destocamine.fr

Madame Barbara POMPILI **enterre un scandale d'état** **à Stocamine**

30 ans de luttes, de mensonges de promesses non tenues enterrées dans le fond de la mine à Wittelsheim sur le site de MDPA/Stocamine, un affront pour les citoyens et associations, une humiliation pour nos élus du bassin rhénan, alsaciens et allemands, et la condamnation inéluctable de notre ressource en eau et, par-delà même, la mise en danger de la santé des habitants du territoire.

Ce matin, Mr Louis Laugier, préfet du Haut-Rhin nous a annoncé la décision de Barbara POMPILI de confiner au fond de la mine les 42000 tonnes de déchets toxiques, dont de l'arsenic et du cyanure. Ce, malgré les nombreuses expertises qui prouvent, qu'à plus ou moins longue échéance, les déchets seront mélangés à l'eau qui filtre par les puits de la mine et qui remonte vers la nappe phréatique.

Et sans qu'aucune expertise n'ait évalué les dangers de l'interaction de l'eau saumurée en contact avec ces différents produits chimiques. **Stocamine est une véritable bombe à retardement.**

La proposition d'injecter 50 millions d'euros pour dépolluer la décharge de Wintzenheim est un odieux marchandage, indigne d'une ministre qui se réclame d'une conscience écologiste.

La préservation de la nappe phréatique, source vitale d'eau potable pour des millions d'habitants, ne tolère aucun compromis !

Il y a des centaines de sites pollués dits orphelins uniquement dans le Haut-Rhin. Le lindane de Wintzenheim ne représente qu'une infime partie des sources de pollutions diffuses qui empoisonnent en permanence notre eau.

Il serait irresponsable d'ajouter, avec Stocamine, une nouvelle source de pollution à toutes celles déjà existantes.

Il est impératif de supprimer toutes les sources de pollutions actuelles, et surtout ne pas en rajouter d'autres.

Il s'agit de mettre en œuvre le principe de précaution inscrit dans notre constitution.

La France ne peut pas être en marche vers le progrès si le gouvernement gère les déchets comme on les a gérés aux siècles précédents.

Nous nous réservons la possibilité d'utiliser les voies juridiques appropriées pour contrer cette décision.

Yann FLORY Porte-parole